Ce rapport était signé par douze membres, au nombre desquels je vois le nom de l'hon. membre de Chatcauguay qui déclarait donc, avec les autres, que certains changements constitutionnels étaient nécessaires. Il me semble que cela prouve assez, M. l'ORATEUR, que cette question ne nous a pas été soumise ex abrupto et que nous l'avions en vue depuis quelque temps. A cette époque, le ministère Placa sa résignation entre les mains de Son Excellence; il se forma un nouveau gouvernement qui réunit les chambres le 3 mai et fut battu lo 14 juin. A cette époque, le miaistère avait, je crois, obtenu du gouverneur l'antorisation de dissoudre les chambres. On cesaya une reconstruction, qui permît aux affaires do marcher. Après quelques délais la reconstruction fut opérée et, dans le programme qu'il adopta, le gouvernement actuel anongait que la question de la confédération *erait examinée et qu'à la session suivante il présenterait une mesure propre à faire disparaître les difficultés existantes en introduisant, en Canada, le système fédéral avec des dispositions permettant que les provinces du golfe vinssent plus tard se joindre à la confederation. S'il existait tant d'objections à un changement, pourquoi ne les a-t-on pas faites à l'époque? La chambre ne s'est-elle pas compromise en acceptant la nouvelle de ce Projet sans faire d'objection ! Je crois donc the le gouvernement a sgi avec franchise et dermeté en annonçant son projet; que ce Projet soit bon ou mauvais il a tenu ses engagements, puisqu'il soumet aujourd'hui (Recouter!) Ce projet comble-t-il tous nos Your ? Sur ce point là nous pouvons ne pas être unanimes. Pour moi, depuis que je m'occupe de politique, j'ai toujours eu en vue ce projet. J'ai été en faveur d'une abion legislative. Jo pense encore que c'est celle qu'il nous faut ; mais, dans une question Aussi importante, je suis prêt à entendre raison. Nous ne pouvons espérer la réalisation de toutes nos vues particulières, et nous devous faire des concessions en acceptant ce du'on pourra nous offrir de micux. (Ecoutes !) Nous savons tous avec quelle hésitation la constitution des Etats-Unis fut acceptée. WASHINGTON lui-même, le père de cette grande republique, y trouvait beaucoup à redire sinsi que plusieurs autres hommes éminents, maisil l'accepta comme la meilleure qu'il qu'il pût alors obtenir. (Ecoutes!) Or, en nous nous reportant aux trayaux de la conférence de Québec, nous trouvons réunis dans

cette conférence les hommes qui ont depuis plusieurs années dirigé la politique de leur pays, tant pour le Canada que pour les provinces maritimes. (Ecoutez!) Et je suis persuadé que les délégués ont tous abordé la question avec les sentiments d'un pur patriotisme, un sincère désir de régler nos difficultés et de fonder dans cette partie du glorieux empire britannique un gouvernement solide et durable. (Ecoutes ! et applaudissements.) De plus, M. l'ORATEUR, je crois que riea n'est plus acceptable que ce projet aux populations de ce pays. (Ecoutes !) Pour moi, lorsque je soumis la question à mes électeurs, je fus accueilli par de chaleureux applaudissements en lisant la première clause des résolutions ainsi conque :-

"Une union fédérale, sous la couronne de la Grande-Bretagne, aurait l'effet de sauvegarder les intérêts les plus chers et d'accroître la prospérité de l'Amérique Britannique du Nord, pourvu qu'elle puisse s'effectuer à des conditions équitables pour les diverses provinces."

(Ecoutez! écoutez!)

Le district électoral que j'ai l'honneur de représenter n'est pas un des plus grands du Haut-Canada, mais je n'en suis pas moins fier des électeurs de l'ancien comté de Dundas, qui sont heureux de vivre sous la couronne anglaise et ne maintiendraient pas un instant le représentant qui ne serait pas fidèle à cette union. (Applaudissements.) Je crois, M. l'ORATEUR, que l'heure des changements est venue, et qu'il faut faire disparaître, le plus tôt possible, l'incertitude qui semble paralyser l'esprit public en Canada. Plus vite nous serons tous pénétrés de la grandeur de notre avenir et plus nous serons fiers de notre pays, plus notre prospérité sera avancée. (Applaudissements.) Et ce changement est désirable non seulement au point de vue canadien, mais en ce qui regarde nos voisins, avec lesquels nous désirons vivre en paix tant qu'ils nous laisseront tranquilles ici. C'est tout ce que nous désirons de nos voisins, mais, en même temps, il serait bon de leur faire comprendre que nous ne désirons nullement unir nos destinées aux leurs. (Applaudissements.) On a dit, M. l'ORATEUR, que cette question était nouvelle. Je me rappelle avoir lu, il y a quelques années, des lettres adressées à lord John Russell par l'hon. M. Howr, de la Nouvelle-Ecosse, et qui faisaient voir combien cette union était désirable.

DR. PARKER—Je demanderai à l'hon.
monsieur si ces lettres n'étaient pas en faveur

d'une union législative?